

info@arif

N° 103 Ile-de-France

LA LETTRE D'INFORMATION DU GIP CARIF ILE-DE-FRANCE

SPECIAL



VAE

NOUVEAU RÉSEAU D'ANTENNES •
CHÉQUIER VAE •
BILAN 2004-2007 •

• FORMATION DES ACTEURS DE L'AIO
• NOUVEAU SITE

Conseil en VAE : le nouveau réseau d'antennes en Ile-de-France

Depuis février 2009, le Conseil régional d'Ile-de-France a retenu de nouveaux prestataires de conseil en VAE au titre du marché « programme d'entretiens conseil en VAE 2009-2011 ». Le paysage francilien du conseil en VAE est désormais composé de huit antennes départementales offrant 11 points d'accueil en Ile-de-France (coordonnées en page 6).

d'une démarche de VAE au regard du but à atteindre et des différentes étapes du parcours, de repérer la ou les certifications les plus adaptées à son projet de qualification et explorer les voies pouvant faciliter sa stratégie d'accès à la certification, de mieux s'orienter vers le ou les services valideurs qui assureront son suivi dans la procédure de validation et lui proposeront éventuellement un accompagnement, d'évoquer les coûts d'une VAE et d'envisager les différents modes de financements.



Ce service est financé par le Conseil régional d'Ile-de-France * îledeFrance

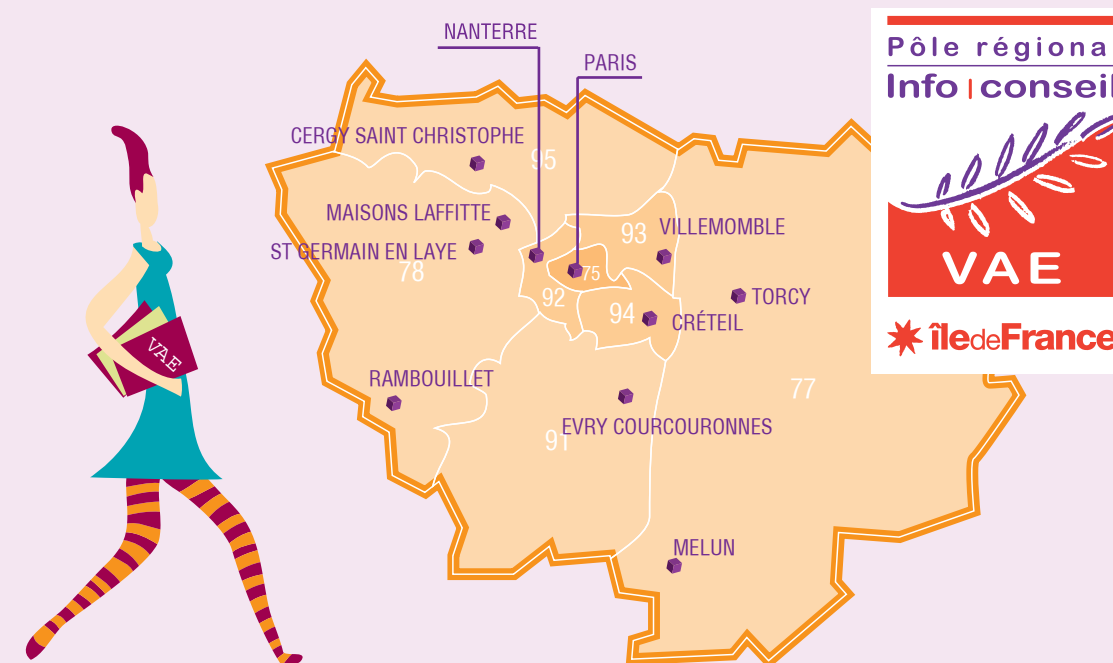


Les entretiens, financés par le Conseil régional, durent en moyenne une heure trente. Par ailleurs, les conseillers VAE sont chargés par le Conseil régional d'Ile-de-France de mettre en place des sessions de formation à la VAE pour les professionnels de l'AIO (lire page 3).

Céline Fouques

Sur rendez-vous, un conseiller propose un conseil VAE personnalisé, neutre et gratuit qui permet à chaque bénéficiaire de définir son projet, d'établir la pertinence

Le nouveau réseau des antennes de conseil en VAE en Ile-de-France :



Antenne de conseil en VAE de Paris (75)
Bourse de Commerce
2 rue de Viarmes
75001 PARIS
Tél.: 01 55 65 63 10
antenne.vae75@infovae-idf.com

Antenne de conseil en VAE de l'Essonne (91)
Immeuble EUROCAP - 1er étage
507 place des Champs Elysées
91080 EVRY COURCOURONNES
Tél.: 01 60 78 41 18
antenne.vae91@infovae-idf.com

Antennes de conseil en VAE de Seine-et-Marne (77)
Site de Melun :
51 avenue Thiers
77000 MELUN
Tél.: 01 64 10 26 30
antenne.vae77@infovae-idf.com

Antenne de conseil en VAE des Hauts-de-Seine (92)
Maison de l'Emploi et de la Formation
63 avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE
Tél.: 01 47 29 79 79
antenne.vae92@infovae-idf.com

Site de Torcy :
2 allée du plateau ZI Nord
77200 TORCY
Tél.: 01 64 10 26 30
antenne.vae77@infovae-idf.com

Antenne de conseil en VAE de Seine-Saint-Denis (93)
7 avenue François Coppée
93250 VILLEMOMBLE
Tél.: 01 48 12 65 07
antenne.vae93@infovae-idf.com

Antennes de conseil en VAE des Yvelines (78)
Site de Saint-Germain-en-Laye :
Route Forestière des Princesses
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Tél.: 01 39 10 04 29
antenne.vae78@infovae-idf.com

Antenne de conseil en VAE du Val-de-Marne
12 rue Georges Enesco - 2ème étage
94000 CRÉTEIL
Tél.: 01 57 02 67 46
antenne.vae94@infovae-idf.com

Site de Rambouillet :
CFPPA Bergerie Nationale, Parc du Château
78200 RAMBOUILLET
Tél.: 01 39 10 04 29
antenne.vae78@infovae-idf.com

Antenne de conseil en VAE du Val d'Oise (95)
Immeuble LE SEXTANT
Hall A 3ème étage
2, rue des voyageurs
95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
Tél.: 01 34 41 64 97
antenne.vae95@infovae-idf.com

Site de Maisons Laffitte :
CFA des métiers de l'horticulture et du cheval
10 avenue Desaix
78600 MAISONS LAFFITTE
Tél.: 01 39 10 04 29
antenne.vae78@infovae-idf.com

INFOCARIF est une publication du Groupement d'intérêt public CARIF Ile-de-France 16 av. Jean Moulin 75014 Paris. Tél. 01 56 53 32 32 GIP financé par la Préfecture de Région et le Conseil régional d'Ile-de-France. **Directrice de la publication :** Michèle Valladon, Présidente. **Rédactrice en chef :** Michelle Bourdier communication@carif-idf.org. **Ont collaboré à ce numéro :** Céline Fouques. **Mise en page :** Bruno Lisch. Impression L'Artésienne. INFOCARIF n° 103, Juillet - Août 2009 - ISSN 1638-4970





Accompagner les candidats : le Chéquier VAE



Afin que les demandeurs d'emploi franciliens candidats à la VAE puissent bénéficier d'un appui indispensable à la réussite de leur parcours VAE, la Région Ile-de-France a lancé dès la fin 2004 le dispositif « chéquier VAE ». Nous avons interrogé Claude SZATAN, chef de projet Ingénierie à la Direction de la formation professionnelle du Conseil régional d'Ile-de-France.

A quels besoins répond le dispositif chéquiers VAE ?

Tout d'abord il faut rappeler qu'aucun financement n'a été prévu pour aider les demandeurs d'emploi à faire face aux coûts de la démarche de VAE instituée par la loi de 2002 comme un droit ouvert à toute personne, quel que soit son statut.

La Région a donc voulu y remédier et permettre l'exercice de ce droit individuel en créant une aide individuelle versée à la personne. A cet effet, le dispositif Chéquiers VAE est composé de trois volets.

Le volet 1 est destiné à financer l'accompagnement méthodologique à l'élaboration du dossier qui doit être soumis au jury VAE. Viser l'acquisition d'une certification, c'est-à-dire d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle, en faisant valoir la qualité de ses acquis de l'expérience est un exercice difficile. Il l'est d'autant plus qu'il s'agit de les exposer par écrit dans un dossier, qu'il faut de plus soutenir oralement, et dont l'objectif est de convaincre le jury VAE.

Nous sommes partis du constat, largement partagé, que le bénéfice d'un accompagnement méthodologique augmentait notablement les chances de succès des candidats à la VAE. A la fin 2008, ce sont plus de 5 700 demandeurs d'emploi qui ont pu en bénéficier. Le volet 2 permet de financer les formations complémentaires nécessaires pour obtenir la totalité de la certification au cas où le jury VAE n'en a accordé qu'une partie. Quant au volet 3, il finance le module de formation préalable obligatoire pour viser par la VAE les diplômés d'Etat relevant du Ministère de la Santé.

Quels sont les critères d'attribution du chéquier VAE Accompagnement ?

Compte tenu des résultats analysés en 2005, les priorités d'attribution conjuguent deux préoccupations. La première est de privilégier les demandes des personnes n'ayant au préalable jamais obtenu aucune certification ou n'ayant obtenu qu'une certification de niveau V ; fixées à un minimum de 60 % des bénéficiaires, elles concernent en fait 66 % des demandeurs. Autrement dit, et c'est le plus important, cette première priorité tient plus compte des acquis antérieurs plus faibles de la personne que du niveau de la certification

visée. Ainsi nous souhaitons que 40 à 45 % des bénéficiaires visant une certification de niveau III n'aient préalablement acquis aucune certification ou seulement de niveau V. On le voit bien la voie de la VAE autorise, et même exige, de nouvelles priorités que celle de la voie de la formation.

La seconde reste de privilégier l'acquisition des certifications de niveaux V et IV. Il faut souligner que la VAE se révèle un correcteur des inégalités d'accès aux certifications professionnelles pour les femmes qui représentent plus de 70 % des bénéficiaires. Mais elle devrait également devenir un instrument de reconnaissance sociale : ainsi leur expérience permet à 29 % des bénéficiaires de franchir d'un coup au moins deux niveaux de certification. On doit remarquer que ce sont très majoritairement des femmes qui visent des certifications de niveaux V et IV. Enfin seuls 10 % visent des certifications de niveaux II et I (majoritairement des hommes).

Quels types de certifications visent les bénéficiaires du chéquier VAE ?

Il convient de signaler que la Région a souhaité que toutes les certifications soient éligibles à la seule condition qu'elles soient effectivement inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Si les diplômés de l'Education nationale restent très majoritaires (72 %), nous enregistrons une diversité croissante des demandes d'autres certifications. C'est le cas des diplômes des autres ministères et notamment ceux du ministère de la Santé et des Affaires sociales. Les demandes pour les titres détenus par des organismes et celles pour les certificats de qualification professionnelle (CQP) de branches professionnelles progressent tout en restant encore faibles en nombre. Il est intéressant de noter, qu'au total, ce sont plus de 500 intitulés de certifications qui ont été demandés par les bénéficiaires.

Quelle est la procédure pour obtenir un chéquier VAE ?

Afin d'assurer la plus grande proximité possible mais également la plus grande clarté possible pour les demandeurs d'emploi, ce sont toutes les agences locales pour l'emploi d'Ile-de-France, désormais les unités de Pôle emploi, qui en sont l'unique prescripteur. Afin de les professionnaliser sur le champ

de la VAE, ce sont désormais plus de 400 conseillers qui ont suivi les deux jours de séminaires de formation animés en commun par leur direction régionale et celle de la formation professionnelle de la Région auxquels contribuent d'ailleurs les représentants de la Mission régionale d'information-conseil VAE implantée au GIP CARIF Ile-de-France. La décision d'attribution revient bien évidemment à la Région.

A-t-on des statistiques sur les candidats réellement engagés dans une VAE ?

Oui mais le recueil des résultats des décisions des jurys VAE reste une tâche anormalement difficile même quand il s'agit des grands certificateurs publics, c'est-à-dire des ministères. C'est bien parce que la Région a construit, dès le début du dispositif, son propre outil de suivi et de pilotage qu'il est possible de fournir des données significatives et détaillées; pour le moment nous avons pu recueillir les résultats pratiquement exhaustifs concernant les bénéficiaires du chéquier VAE des années 2005 et 2006.

Ainsi, 64 % sont passés devant un jury VAE, 62 % ont obtenu une validation complète et 27 % une validation partielle. 11 % n'ont rien obtenu. Il est remarquable de constater que ces résultats sont similaires à ceux publiés nationalement tous candidats confondus et parmi lesquels les salariés sont nettement majoritaires.

Quel est l'objectif de la Région pour 2009 ?

Fin 2008, comme nous l'avions annoncé, nous avons lancé un appel à propositions afin de disposer d'une

liste d'organismes référencés d'accompagnement à la VAE. Avec un retard dû au grand nombre de réponses, plus de 170, c'est désormais le cas. Notre objectif pour 2009 est donc bien d'enrichir la qualité de l'accompagnement en étant particulièrement attentif aux aspects méthodologiques (notamment à la nature des activités menées avec les bénéficiaires) et de fiabiliser les modalités de mise en œuvre (durée, nombre et nature des séances, groupe ou individuel, nombre et expérience des accompagnants, suivi des bénéficiaires et évaluation de leur satisfaction des services rendus par l'organisme). Nous prévoyons de pouvoir attribuer 2 260 Chéquiers Accompagnement à la VAE volet 1, 110 volets 2 et 250 volets 3. Par ailleurs, les discussions entamées avec les ASSÉDIC franciliennes ont repris avec la direction régionale de Pôle emploi afin de parvenir à une complémentarité la plus étroite et efficace possible des interventions pour permettre aux demandeurs d'emploi d'être toujours mieux aidés dans leur démarche VAE.

Enfin, suite à la signature de l'accord-cadre entre l'Etat, représenté par la DRTEFP, les partenaires sociaux, représentés par la COPIRE Ile-de-France et la Région, les travaux vont se poursuivre dans la perspective de la mise en œuvre du « cahier des charges pour la délivrance d'une prestation universelle d'accompagnement VAE en Ile-de-France ».

Propos recueillis par Michelle Bourdier

Bilan 2004-2007 de la VAE en Ile-de-France

12 000 demandes de VAE
8 600 validations présentées en 2007
dont : **77 % de femmes**
78 % de salariés
majorité de **niveau V**

La mission régionale VAE du GIP CARIF Ile-de-France a assuré la réalisation d'une étude portant sur les résultats régionaux de la VAE pour la période 2004-2007, fruit d'un travail collectif des certificateurs* publics d'Ile-de-France mené en 2008.

Six certificateurs publics ont été mobilisés : les Académies franciliennes (enseignement scolaire), les universités de

* Les certificateurs sont les organismes qui produisent des diplômes ou certificats professionnels et qui, dans le cadre d'une démarche VAE, assurent la validation des acquis de l'expérience.

l'Académie de Créteil, la direction régionale des Affaires sanitaires et sociales, la direction régionale de l'Agriculture, la direction régionale de la Jeunesse et des sports, la direction régionale du Travail.

Cette première analyse souligne les évolutions des demandes (nombre de dossiers déposés, nombre de candidats, nombre de validations, certifications les plus visées) et rend compte des caractéristiques des candidats déclarés recevables.

Cette étude est consultable sur www.carif-idf.org rubrique **Acteurs de l'emploi / formation**, sous-rubrique **Antennes VAE**, colonne de droite

Mission Régionale VAE

Formation à la VAE pour les acteurs de l'AIO

Le Conseil régional d'Ile-de-France a expérimenté, en 2008, un dispositif de formation des professionnels oeuvrant dans les champs de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation à un premier niveau d'information sur la VAE.

Compte tenu de l'intérêt rencontré auprès des professionnels pour cette information de proximité, le Conseil régional a reconduit en 2009 ce dispositif et a chargé la Mission régionale VAE du GIP CARIF Ile-de-France de l'organisation de ces sessions.

Chaque séance, d'une durée de 3 h 30, réunit les professionnels de différents réseaux d'AIO (Pôle emploi, APEC, missions locales, PLIE, maisons de l'emploi, plateforme RH, Fongecif, ...) au sein des antennes de conseil en VAE de leur département d'activité.

* N. B. : Cette liste est évolutive

Céline Fouques

Le lancement du nouveau site infovae-idf.com

La nouvelle version du site consacré à la VAE en Ile-de-France est en ligne.

Avec près de 130 000 visites en 2008, le site internet lancé en 2002 bénéficie d'une audience qui témoigne à la fois de la force de la demande du grand public en matière de VAE et de l'intérêt des contenus à vocation pratique qui sont proposés en ligne. Cet outil régional d'information est destiné tant aux personnes intéressées par la VAE (salariés, demandeurs d'emploi) qu'aux professionnels en charge de leur accompagnement.

Dans le cadre de sa mission de service public, le pôle régional d'information conseil en VAE a choisi de se doter d'un site dont les contenus répondent aux normes d'accessibilité numérique de niveau Bronze. Le terme «

accessible » qualifie des sites que tous les utilisateurs pourront explorer de façon équivalente, quel que soit leur mode d'accès.

Ainsi, le label Accessiweb décerné au site www.infovae-idf.com par l'association BrailleNet indique que le site a pris en compte les recommandations essentielles et qu'il a un bon niveau d'accessibilité qui permet, en particulier aux personnes handicapées, de le consulter via des aides techniques (terminal Braille, logiciel lecteur d'écran, synthèse vocale, ...).

Pour plus d'information sur l'accessibilité et les critères de labellisation, rendez-vous sur le site <http://www.accessiweb.org>

Vous y trouverez 4 rubriques principales :

Mode d'emploi de la VAE présente la VAE, les fondements du dispositif, les différentes étapes d'un parcours de VAE ainsi que les financements existants.

Les enjeux de la VAE en entreprise : cette rubrique s'adresse plus particulièrement aux salariés et aux professionnels des ressources humaines et/ou de la formation. Elle présente les avantages de la VAE en entreprise en termes de professionnalisation et de valorisation des carrières. Elle peut contribuer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et permet d'optimiser les coûts de la formation.



Qui peut m'aider en Ile-de-France : où s'informer sur la VAE en Ile-de-France, où trouver les antennes pour bénéficier de conseils personnalisés et gratuits, comment initier la procédure, ... Cette rubrique aborde de plus l'accompagnement et les différentes aides au financement.

L'espace professionnel de la VAE s'adresse plus spécifiquement aux professionnels intervenant sur le conseil en orientation, en formation, en insertion, quel que soit le cadre dans lequel ils interviennent. Des journées d'information : les Mardi du Pôle VAE. Parmi les nouveautés du site, la rubrique **Posez-vos questions** qui permet aux internautes de prendre contact avec l'antenne de leur choix en joignant si nécessaire un CV en vue d'un entretien. **Des reportages vidéos** sur l'entretien conseil, sur la phase recevabilité, sur le passage devant le jury (mise en situation professionnelle) et sur l'après-vae seront bientôt complétés par deux vidéos sur la rédaction du livret de validation et sur la VAE en entreprise. Les internautes retrouveront les auto-questionnaires en ligne (plébiscités sur la précédente version du site) pour vérifier leur niveau de connaissance de la VAE.

La Mission régionale d'information conseil en VAE est à votre disposition : missionregionale@infovae-idf.com Tél. : 01 56 53 32 42

Céline Fouques